



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 63947

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la prise en charge de la maladie de Parkinson. Il apparaît que, par rapport à d'autres maladies génétiques dégénératives, comme la maladie d'Alzheimer ou la sclérose en plaques, par exemple, les pouvoirs publics donnent moins de moyens à la recherche contre cette pathologie. En conséquence, lorsque l'on sait que le nombre de malades est supérieur à celui des autres pathologies, il lui demande si le Gouvernement envisage de renforcer son effort pour aider à la lutte contre la maladie de Parkinson.

Texte de la réponse

La maladie de Parkinson a une prévalence de 2 pour 1000 dans la population générale, s'élevant à 20 pour 1000 au delà de 65 ans (deuxième cause de handicap moteur chez les personnes âgées). Cette maladie neurodégénérative est le plus souvent sporadique et vraisemblablement d'origine multifactorielle avec implication de facteurs génétiques (identification de mutations géniques dans des formes familiales) et environnementaux. La recherche thérapeutique est active. Les axes sont médicamenteux d'une part (essais en cours sur la neuroprotection), chirurgicaux d'autre part (stimulation cérébrale profonde à haute fréquence par électrodes implantées en chirurgie stéréotaxique). Le ministère de la santé a défini une enveloppe budgétaire spécifique pour les CHU qui pratiquent cette technique chirurgicale : 15 régions ont reçu au total 6,250 millions d'euros en 2004. Après avoir organisé en 2000 une conférence de consensus sur les critères diagnostiques et thérapeutiques de la maladie de Parkinson, l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) a publié en 2002 un « rapport d'étape de la stimulation cérébrale profonde dans la maladie de Parkinson idiopathique ». Des espoirs reposent aussi sur la thérapie cellulaire et sur la thérapie génique. Deux programmes hospitaliers de recherche clinique ont été retenus et financés en 2003-2004 et sont en cours, l'un à Paris (groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière), l'autre à Lille (hôpital Roger-Salengro). La recherche fondamentale est assurée dans le cadre de programmes INSERM. La maladie de Parkinson est un des axes de recherche de l'Institut du cerveau et de la moelle (ICM), institut international de recherche, de soins et de prévention des maladies du système nerveux en cours de mise en place sur le site de la Pitié-Salpêtrière à Paris, où seront regroupées la recherche fondamentale, la recherche clinique et la recherche thérapeutique. L'amélioration de la prise en charge de la maladie de Parkinson est un des 100 objectifs du rapport annexé à la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Cette pathologie est également considérée dans le cadre du plan stratégique 2004-2008 associé à cette loi, visant à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63947

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4202

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 9043